



Kemperle Activités Subaquatiques

4 avenue Pasteur, 29300 QUIMPERLÉ - ☎ 07 62 32 64 45 - 🌐 <http://kas.over-blog.com>
Association loi 1901 - N° F.F.E.S.S.M. : 03.29.0181 - Agrément Ministère des Sports n°29.S.1019.

Fiche d'inscription Jeune plongeur saison 2022 – 2023

Photo
à coller

N° de licence :

Nom :	Prénom :
Adresse :	
Code Postal :	Ville :
Tél. :	Email :
Date de Naissance :	Profession :

Niveau de plongée : Aucun Bronze Argent Or N1

Personne responsable du jeune (Nom, prénom, Téléphone)

Nom :

Prénom :

☎

N° licence (adh. club) :

Seuls seront acceptés en séance les enfants accompagnés de leur représentant légal désigné par écrit dans l'encart ci-dessus.

Le représentant légal doit rester disponible et prêt à prendre le relais du moniteur. Dans ce cas l'enfant peut nager en surface **mais ne doit pas faire d'apnée.**

Les enfants sont sous la responsabilité exclusive de leur représentant légal avant et après l'activité encadrée par le moniteur.

Êtes-vous allergique à l'aspirine ?
oui / Non

Autres allergies ? :

.....

Pièces à fournir

- Fiche d'inscription dûment remplie et signée au verso avec Autorisation Parentale
- Photocopie du certificat médical ⁽¹⁾
- 1 photo d'identité
(collée sur fiche d'inscription, obligatoire pour la 1^{ère} inscription)
- 1^{ère} adhésion : copie(s) du dernier diplôme de plongée
- Règlement ⁽⁷⁾ (chèque, espèces, chèques vacances)

Dossier à remettre complet au secrétaire

Tarifs

- Adhésion club ⁽²⁾ : Jeune plongeur ⁽³⁾ 55 € →

- Licence FFESSM ⁽⁴⁾ - 12 ans 12 € →
12 / - 16 ans 27 € →

- Option Assurance complémentaire FFESSM ⁽⁵⁾ →
(Ass. piscine obligatoire pour la section hockey)
Loisir 1 : 21 € / Loisir 2 : 26 € / Loisir 3 : 44 € / Piscine : 12 €
Loisir 1 Top : 41 € / Loisir 2 Top : 52 € / Loisir 3 Top : 86 €

« J'ai bien pris connaissance que la licence ne couvre que la RC » ^(case à cocher)

Justificatif de paiement ? : Oui / Non

Total

Fiche d'inscriptions

La fiche d'inscription doit être remplie en majuscules pour plus de lisibilité, et obligatoirement signée par l'adhérent quelque soit son âge ainsi que par un représentant légal pour les mineurs

Seuls les dossiers complets seront traités et enregistrés auprès de la FFESSM.

1- Certificats médicaux : Attention à bien conserver les originaux et à ne fournir qu'une photocopie.

- Plongée scaphandre => CACI de moins d'1 an (Certificat médical d'Absence de Contre-Indication)

2-L'adhésion club :

La cotisation annuelle pour adhérer à l'association dépend de la section choisie et de l'âge.

Elle permet de profiter des créneaux piscine et du matériel du club dans les conditions définies par le règlement intérieur.

3-Inscription section scaphandre :

L'adhésion « Jeune plongeur » comprend le prêt du matériel et les séances en piscine le samedi;

La délivrance d'un diplôme n'est pas systématique et reste à l'appréciation des encadrants et du responsable de section.

De même Le club ne s'engage nullement à organiser des sorties en milieu naturel.

4-La licence FFESSM :

Obligatoire pour tous les adhérents et toutes personnes voulant plonger avec le club (sauf si déjà prise dans un autre club FFESSM pour la saison en cours). Elle permet d'accéder à l'ensemble des activités de la FFESSM et inclut une assurance Responsabilité Civile.

5-L'option assurance complémentaire :

La licence ne couvre que la RC. Une assurance complémentaire via le cabinet Lafont est proposée par la fédération. Pour tout renseignement, merci de consulter le site de la FFESSM.

6-Règlement intérieur du KAS :

Le règlement du club est consultable en ligne sur le blog du club (<http://kas.over-blog.com>) ou au local du bel air.

7-Règlements : Paiement possible en plusieurs fois (chèques bancaires, espèces ou chèques vacances...).

Fonctionnement du club

Le KAS est une association loi 1901. Tous les membres sont bénévoles, et toutes les activités proposées sont des activités de loisir. Nous rejoindre c'est être conscient de la nécessité de votre participation aux actions du club en sachant allier bonne volonté et convivialité, passion et partage des compétences, dans un esprit de pur bénévolat.

Entraînements piscine : QUIMPERLE communauté met à notre disposition les Aquapaq de Quimperlé et Scaër

- Quimperlé : le mercredi de 20h à 22h et le samedi de 17h30 à 19h30,

- Scaër : pour les hockeyeurs le mercredi de 20h15 à 22h et le samedi de 13h à 14h.

Seul les bassins sportifs et le bassin ludique sont concernés par la convention signée entre le KAS et Quimperlé Communauté, et tous les adhérents doivent quitter les établissements 5 mn avant la fin des créneaux annoncés ci-dessus.

Les exercices d'apnée ne doivent se faire que sous la surveillance d'un tiers (pas d'apnée seul). Les séances se déroulent sous la vigilance des encadrants des lignes d'eau et des DP, cependant chaque adhérent reste responsable de ses actes et engage sa propre responsabilité en cas de non respect des consignes de sécurité.

Date et signature du jeune plongeur :

Je soussigné(e).....

.....

confirme avoir pris connaissance du fonctionnement du club et m'engage à respecter le règlement intérieur du KAS⁽⁶⁾

Date :

Signature :

Autorisation parentale :

Je soussigné(e).....

autorise mon fils* / ma fille* à pratiquer la plongée sous-marine au club K.A.S, et déclare avoir pris connaissance du fonctionnement du club et du règlement intérieur⁽⁶⁾

En mon absence j'autorise M./MME.....

À prendre en charge mon fils* /ma fille*

Date :

Signature :